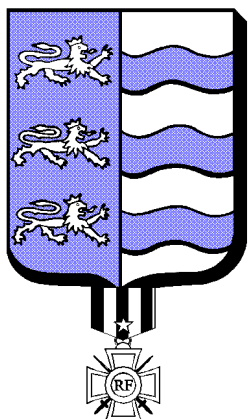


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015



Convocation du : 1er avril 2015

Conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de votants : 11

MAIRIE DE TROMBORN

*L'an deux mil quinze, le dix avril à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous
la présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : BERNARD Alain – CONTELLY Gabriel – DOMINELLI Maurice – JUNGER Jean Michel –
MESENBOURG Audrey – RYDZIO Raphaël – SCHNEIDER Serge – BANAS Edmond - LEONARD
Jacqueline

Absents : GAUER Jean Paul (Absent excusé – procuration à M. JUNGER Jean Michel) - KNORST Anne
Marie (Absente excusée – procuration à M. RYDZIO Raphaël)

Mme MESENBOURG Audrey est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

*Réunion du 20 février 2015 : Le Maire présente le .compte rendu de la dernière séance en date
du 20 février 2015. 6 membres approuvent et signent le registre, 3 membres mentionnent que le
registre n'est pas conforme aux débats et refusent de le signer pour cette raison.*

Le Maire signale à l'assemblée que l'achat de mobilier a été effectué (table + chaises)

N° 2015-08 : Vote du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal désigne M. Jean Michel JUNGER, adjoint – pour assurer la présidence
concernant le vote du compte administratif 2014 établi par M. Gabriel CONTELLY, Maire.

Après avoir comparé les prévisions et les réalisations effectives

- ◆ adopte et vote à l'unanimité des présents (le Maire s'étant retiré lors du vote) ce
compte dont la balance générale est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT + report N-1	136 668.66 €	211 623.35 € 69 889.33 €	+ 144 844.02 €
INVESTISSEMENT + report N-1	48 662.87 € 204 561.57 €	275 548.13 €	+ 22 323.69 €
			+ 167 167.71 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

Nombre de votants : 10 (dont 2
procurations)
Pour : 6 (dont 1 procuration)
Contre : 4 (dont 1 procuration)
Abstention : 0

4 membres votent contre le compte administratif présenté car ils avaient refusé le budget primitif 2014 lors de son vote.

N° 2015-09 : Vote du Compte de Gestion 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 et s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ déclare que le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le Comptable du Trésor diffère du compte administratif 2014 dressé par la commune. Cette différence résulte de la répartition de la trésorerie du budget SIVOM VRD par l'opération de ventilation du 09/04/2014 lors de la dissolution du syndicat pour un montant de 495,11€.
- ◆ Accepte le compte de gestion présenté par le Comptable du Trésor.

Nombre de votants : 11 (dont 2
procurations)
Pour : 7 (dont 1 procuration)
Contre : 4 (dont 1 procuration)
Abstention : 0

N° 2015-10 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 et après avoir pris en compte le résultat de fonctionnement présenté au compte de gestion, impacté par la répartition du budget SIVOM VRD pour un montant de 495,11 € en recettes en date du 09/04/2014, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 145 339,13 €**
- Section d'investissement : **excédent de 22 323,69 €**

Soit un excédent total de clôture de 167 662,82 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **excédent de 54 000 €** (dépenses : 24 000 € corrigé des recettes : 78 000 €)

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0
- Ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 145 339,13
- Ligne 001 (résultat d'investissement reporté) : 22 323,13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N° 2015-11 : Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, maintient pour 2015 le taux des taxes directes locales sachant que depuis la loi des finances de 2010 ces taux ont augmenté compte-tenu du transfert de la part départementale et des frais de gestion du gouvernement sur les taxes communales

- Taxe d'habitation 12.16%
- Taxe foncière bâti 5.92%
- Taxe foncière non bâti 33.94%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17.35%

Le produit fiscal attendu est de 56 051 € sachant que 21 172€ seront reversés au profit d'un fond national de garantie individuelle de ressources.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N° 2015-12 : Vote du Budget Primitif 2015

Le Président donne connaissance à l'assemblée des chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2015, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés avec la commission du budget et après vérification auprès de la Trésorière.

Après délibération, le Conseil Municipal

- vote le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de
 - 291 624,13 € pour la section de fonctionnement
 - Et 232 690,82 € pour la section d'investissement

Les membres du conseil regrettent que les montants des RAR ne soient pas reportés sur les feuilles présentées et relatives aux dépenses d'investissement.

4 personnes votent contre le budget pour cause d'un désaccord sur certaines opérations d'investissement comme le citystade ou l'achat de la tondeuse.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

Nombre de votants : 11 (dont 2
procurations)
Pour : 7 (dont 1 procuration)
Contre : 4 (dont 1 procuration)
Abstention : 0

N° 2015-13 : Travaux sylvicoles 2015

Le Conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, le programme des travaux sylvicoles présenté par l'ONF pour un montant H.T. de 1828 € ainsi que l'estimation des prestations extérieures pour un montant de 10 860 € HT.

Ces travaux consistent :

- Maintenance de cloisonnement parcelles 3c, 4c et 13a
- Dégagement manuel parcelles 3c, 4c, 2a, 3b et 8a
- Nettoyement manuel parcelle 13a
- Dégagement de plantation parcelle 10b

Il charge le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Cette délibération annule et remplace la dernière estimation votée.

Nombre de votants : 11 (dont 2
procurations)
Pour : 11 (dont 2 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2015-14 : Motion de soutien au Collège de Falck

Le Maire explique à l'assemblée que le Collège de Falck va être confronté à un problème concernant le nombre d'heures d'enseignement qui vont lui être alloué par les services de la Direction Académique.

Bien que le collège de Falck ne perde pas d'élèves, sa dotation horaire sera amputée de 26h pour l'année scolaire 2015-2016. Le nombre de classes passerait de 13 à 12 dont 3 classes de 29-30 élèves de 3^{ème} au lieu de 4. Ces conditions de travail ne paraissent pas tolérables aux yeux du collectif des enseignants qui demandent le maintien de 13 classes au collège.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de donner son soutien au collectif des enseignants et demande le maintien à 13 classes au collège de Falck dont 4 classes de 3^{ème}.

Nombre de votants : 11 (dont 2
procurations)
Pour : 11 (dont 2 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

N° 2015-15 : Motion de soutien aux Notaires de France

Le Maire explique que les Notaires de France souhaitent recevoir le soutien des Communes dans le cadre de la nouvelle législation.

A la suite d'une discussion-échange, le Conseil municipal décide de s'abstenir.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 11 (dont 2 procurations)

N° 2015-16 : Participation employeur pour la Protection sociale des agents

- Le Maire explique que la commune a la possibilité de participer à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé et/ou pour le risque prévoyance. Les bénéficiaires sont les agents titulaires, non titulaires, de droit privé et les retraités de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal adhère à la participation employeur pour le risque santé et conviendra des modalités de mise en place après consultation du comité technique paritaire du centre de gestion de la Moselle.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N° 2015-17 : Subvention au Conseil de Fabrique

Le Maire expose à l'assemblée une demande de subvention du Conseil de Fabrique dans le cadre du changement de la chaudière du presbytère.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte de verser une subvention de 1 000 € au Conseil de Fabrique.

Il charge le Maire de procéder au versement de ladite subvention.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

Divers

Le Maire informe les conseillers :

- * Le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion communautaire et informe l'assemblée qu'un fonds de participation est allouée à la commune à hauteur de 27 273 € (montant fixe par commune) et 1/3 de la somme est répartie au prorata de la population. Ainsi, la Commune de Tromborn dispose d'un fonds de concours de 33 738 € au total pour 6 ans.*
- * La CCB a bien reçu la demande de subvention pour le citystade et l'aire de jeu..*
- * Une réunion communautaire aura lieu le 20 avril à 18h30 à Tromborn pour le vote des budgets. L'invitation devrait arriver dans les prochains jours.*
- * Une augmentation des ordures ménagères est à prévoir car les comptes OM laissent apparaître un déficit*
- * Pour le Sydeme, la réunion aura lieu le 15 avril*
- * Les travaux de la déchèterie devraient prendre fin en octobre ou novembre 2015.*
- * Le programme de rénovation suit son cours au Syndicat des Eaux*
- * Le budget primitif du Syndicat d'assainissement de la Dumbach a été présenté.*
- * La vieille tondeuse est à ferrailer.*
- * Le Maire propose à M. BERNARD Alain, Président du Club Sports et Loisirs, de fixer une date pour le rangement du matériel qui est dans les caves pour le mettre dans le nouveau bâtiment.*
- * Réception de la Région Lorraine d'un accord de subvention pour l'aire de jeu et le terrain de sport. Le dossier complet sera à envoyer pour le 15 mai au plus tard. La commune devra signer une convention avec les différentes associations du village pour mise à disposition des terrains afin de percevoir ladite subvention.*